

PLAN DE PREVENTION, PROTOCOLES DE SECURITE

Cette formation traite des plans de prévention ou protocoles de sécurité, afin de prévenir les risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures, conformément à la réglementation en vigueur.

Objectifs opérationnels

Respecter les exigences réglementaires liées aux interventions d'entreprises extérieures
Définir les mesures de préventions adaptées du plan
Conduire un plan de prévention
Établir et utiliser les documents de travail comme supports des traçabilités de la préparation des travaux en site occupé

Public Concerné

Chefs d'établissement
Préventeurs HSE
Maîtres d'ouvrage
Maîtres d'œuvre
Pilotes de chantiers
Coordonnateurs SPS
Responsables d'exploitation

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation réclame une connaissance de base de la prévention des risques.

Parcours pédagogique

Contextes juridiques

- Champs d'application français, européens, internationaux, notamment législatif et réglementaire (L-91-1414 et Décret du 20/02/1992)
- Origine des textes (1977) refonte en 1992 soustraitants, cotraitants, prestataires : intégration de la prévention primaire et principes généraux de prévention

Objectifs et contenus

- Obligations et responsabilités des rédacteurs, des chargés d'application des documents
- Entreprises d'accueil, utilisatrices et extérieures
- Cas des intervenants étrangers
- Délégation de pouvoirs dans ce cadre

Rôles des institutionnels, des organismes de la prévention et des autorités

- Médecine du travail
- Inspection du travail
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT)
- Douanes
- Polices, gendarmeries

Plan de prévention

- Structure et contenus, annexes et pièces à joindre
- L'évaluation des risques
- Utilisation et contractualisation

Protocole de sécurité

- Structure et contenus
- L'évaluation des risques
- Utilisation et contractualisation

Analyses et validations des documents, en matière d'analyses des risques

- Traitement des anomalies et dysfonctionnements, traçabilités et retours d'expériences
- Retranscriptions et mises à jour dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application et de partages d'expériences. Des séquences pédagogiques individuelles sont prévues selon les éventuels besoins de chaque bénéficiaire.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Le support de cours et une documentation complémentaire sont remis sur clé USB lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement multimédia animé par l'intervenant ainsi que le PC portable des participants.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant formateur qualifié est détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTP.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en fin de formation sur la base d'un questionnaire. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Le lieu de la formation est accessible aux personnes à mobilité réduite

■ Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : 1 220.00 € HT
Intra (Par Jour) : Nous consulter



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Chef de Projets formation

Tél. : 0130852104
Mail : formation@groupeginger.com